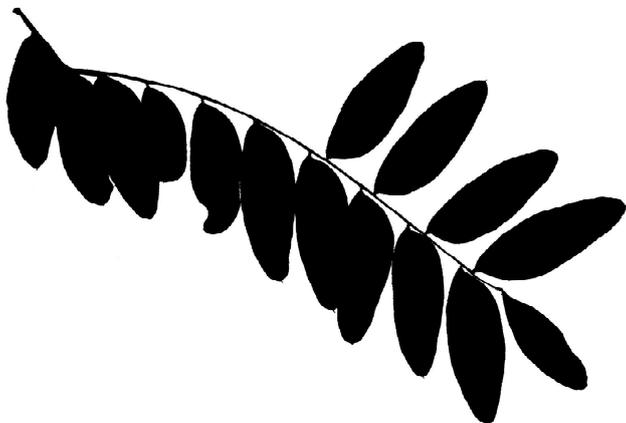


MODALITÉS D'INSCRIPTION, D'ORGANISATION ET DE PAIEMENT DES COURS HEBDOMADAIRES 2025/2026



Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font sur place, directement auprès du secrétariat de l'école et sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Si un cours est complet, vous pouvez demander à être inscrit-e sur liste d'attente.

Les pré-inscriptions par mail ou par téléphone ne sont pas possibles.

L'inscription est validée à réception du dossier complet, des pièces justificatives et du règlement de l'adhésion. Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Quels sont les documents à apporter pour m'inscrire ?

Avant de venir m'inscrire, je m'assure d'avoir tous les éléments du dossier :

- Le présent dossier dûment complété ;
- Le justificatif correspondant à l'une des situations suivantes pour déterminer votre tarif :
 - ❖ Votre avis d'imposition établi en 2024 sur vos revenus 2023
 - OU si vous êtes dans une des situations suivantes :
 - ❖ Étudiant : copie du certificat de scolarité ou carte étudiante en cours de validité ;
 - ❖ Bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) : justificatif datée de moins de 3 mois.
- Un moyen de paiement (carte bancaire, chèque ou espèces) ;
- Pour les mineurs : une photo d'identité.

Quelles sont les modalités de règlement ?

Cours hebdomadaires :

L'adhésion aux cours et ateliers est annuelle. Les droits d'inscription sont dus, quelle que soit la fréquentation du ou des cours.

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le 2ème cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2025.

Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation des cours et ateliers et quelles que soient les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

Comment déterminer le tarif dont je bénéficie ?

Se reporter au document « Tarifs des ateliers et cours publics 2025/2026 ».

Est-il possible de résilier mon inscription ?

Cours hebdomadaires :

Vous pouvez résilier votre inscription et obtenir un remboursement à l'issu du 1^{er} cours qui suit la date de votre inscription. Pour cela, il vous faudra adresser au secrétariat une demande de résiliation écrite accompagné de votre RIB.

Il ne sera pas possible de résilier votre inscription passé le délai imparti, que vous ayez effectivement participé au cours ou non.
(Exemple : je m'inscris le lundi 23 septembre au cours d'initiation au dessin qui a lieu le jeudi. Mon 1^{er} cours aura donc lieu le jeudi 26 septembre. Si je souhaite résilier mon inscription, je dois impérativement envoyer ma demande avant mon 2^{ème} cours, soit avant le jeudi 3 octobre. Si je fais ma demande après cette date, je ne pourrai pas obtenir de remboursement, même si je n'ai pas participé au cours du 26 septembre.)

Un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et sur décision du directeur général.

Comment et quand se déroulent les cours hebdomadaires ?

Les cours ont lieu chaque semaine du 29/09/2025 au 26/06/2026 inclus. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, les jours fériés et le pont de l'ascension.

Il n'est pas possible d'assister à d'autres cours pour lesquels vous n'êtes pas inscrit-e pour compenser les cours qui auraient été manqués.

En cas d'absence ponctuelle d'un enseignant pour raison de santé, il n'est pas prévu de rattrapage du cours annulé. En cas d'absence prolongée, l'établissement met en place un remplacement de l'enseignant concerné, ou procède au remboursement au prorata des cours annulés.

Puis-je m'inscrire à un cours hebdomadaires tout au long de l'année ?

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, dans la limite des places disponibles, que vous soyez déjà adhérent-e ou non.

Le règlement de l'inscription se fait en une seule fois.

Une réduction est appliquée au tarif annuel en fonction de la période où vous vous inscrivez :

- ❖ Remise de 25% pour une inscription entre janvier et mars ;
- ❖ Remise de 50% pour une inscription entre avril et juin.

Je souhaite changer de cours dans l'année, c'est possible ?

Il vous est possible de changer de cours dans la limite d'un changement dans l'année et dans la limite des places disponibles. Pour cela, il vous faut informer le secrétariat préalablement.

Quel matériel dois-je apporter ?

La liste du matériel essentiel à chaque atelier figure sur les fiches de présentation de chaque cours disponible sur le site internet. Il peut s'acquérir au fil de l'année en fonction des besoins.

Il est également important de venir avec une tenue adaptée aux ateliers (blouse, surchemise de protection, t-shirt usé).

